



BOURSE POUR LES PHARMACIENS NOVICES EN RECHERCHE

Document explicatif 2023

PROJET

Bourse de l'A.P.E.S. pour soutenir les pharmaciens d'établissements novices dans l'axe de la recherche.

CONTEXTE

L'A.P.E.S. définit la pratique de la pharmacie d'établissement en cinq axes :

- Soins pharmaceutiques ;
- Services pharmaceutiques ;
- Enseignement ;
- Recherche ;
- Affaires professionnelles et gestion.

Or, l'axe de la recherche en est un beaucoup moins développé que les autres. Selon un sondage mené en 2017 auprès des chefs de départements, la recherche en pharmacie est affectée par un manque de financement, de soutien et d'effectifs, ce qui freine son développement. Le conseil d'administration (CA) de l'A.P.E.S. s'est d'ailleurs penché sur la problématique en 2019 et a identifié des pistes de solution. Ce projet découle de cette réflexion.

En 2022, exceptionnellement, deux projets se sont partagé la Bourse pour les pharmaciens novices (2 candidatures ex æquo), en collaboration avec la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

OBJECTIFS

- Accompagner la recherche en pharmacie en établissement de santé.
- Permettre à un pharmacien novice en recherche de réaliser un projet avec le soutien méthodologique et organisationnel de la Faculté de pharmacie (en alternance annuellement entre l'Université de Montréal et l'Université Laval) et le soutien financier de l'A.P.E.S.
- Offrir un financement pour un projet de recherche réalisé par un pharmacien novice, jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Une bourse par année est offerte.
- Aider les pharmaciens à mener à bien leurs projets, à approfondir leur compréhension et à améliorer leurs compétences de leadership en recherche.
- Favoriser les échanges et le partage d'expériences après la réalisation du projet.
- Briser l'isolement de la recherche en pharmacie.

Critères d'inclusion du ou des chercheurs principaux

- Être membre actif de l'A.P.E.S.
- Être pharmacien d'établissement novice en recherche.
- Avoir obtenu l'approbation de son chef de département de pharmacie pour l'engagement dans le programme (afin d'assurer la disponibilité nécessaire à la réalisation du projet).
- S'engager à réussir les formations nécessaires pour exercer la recherche dans son établissement. Le cas échéant, le pharmacien doit détenir les preuves justificatives démontrant que l'établissement autorise le pharmacien à exercer de la recherche.
- Avoir publié deux projets de recherche ou moins à titre d'auteur principal (excluant le projet de résidence).
- Avoir présenté trois présentations (orales ou par affiches), ou moins, à titre d'auteur principal pour un projet de recherche dans un congrès.

Note : Les publications faites dans le cadre de projets au premier ou deuxième cycle universitaire en pharmacie, dont le projet de résidence, sont exclues de ce nombre.

Critères d'exclusion

- Financement d'un projet de recherche associé à un parcours universitaire de 2^e ou 3^e cycle universitaire.
- Financement d'un projet de résidence en pharmacie.
- Avoir réalisé un parcours académique menant à des compétences accrues en recherche (p. ex. : Ph. D).
- Avoir une carrière universitaire en recherche dans un autre domaine.
- Avoir bénéficié d'une bourse de recherche dans le passé à titre de chercheur principal.
- Être soutenu par une chaire spécialisée, une unité de recherche ou une compagnie pharmaceutique.
- Être administrateur au CA ou membre de la permanence de l'A.P.E.S.

Note : Les co-chercheurs peuvent provenir d'une autre profession de la santé. Ils doivent remplir un formulaire de conflit d'intérêts et fournir leur curriculum vitae. Ils sont soumis aux mêmes critères d'exclusion que le chercheur principal.

TYPES ET THÉMATIQUES DES PROJETS

Le projet doit concerner directement la pratique en pharmacie d'établissement. Par exemple, le projet peut traiter de pharmacothérapie, de pharmacocinétique, de pharmacocinétique, de pharmacocinétique, de pharmacocinétique, de pharmacocinétique, de pharmacocinétique ou de l'organisation des soins.

La recherche porte sur les thèmes suivants

- La recherche clinique (p. ex. : essais randomisés contrôlés) ;
- La recherche évaluative (p. ex. : évaluation pré et post-intervention) ;
- La recherche observationnelle (p. ex. : cohorte, cas-témoins et transversales).

Exemples de projets de recherche admissibles : études de pharmacocinétique, études sur les interactions médicamenteuses, études sur les effets indésirables, études sur les soins pharmaceutiques (p. ex. : interventions du pharmacien selon un nouveau modèle), études sur les services pharmaceutiques (p. ex. : utilisation de nouvelles technologies), méta-analyses et revues systématiques.

CRITÈRES DE SÉLECTION DU CANDIDAT ET DU PROJET

Le comité de vigie se rassemblera afin d'évaluer les candidatures. Une grille d'évaluation sera utilisée pour soutenir les discussions (voir annexe 1). L'objectif principal de la bourse, qui est de briser l'isolement en recherche, sera considéré étroitement dans l'évaluation du projet retenu.

BUDGET

Les candidats doivent soumettre un budget. Bien que la bourse inclue un montant maximal de 25 000 \$, il n'est pas nécessaire d'atteindre ce montant. Le budget doit refléter les besoins du projet.

Exemples de dépenses admissibles :

- Conseiller scientifique (mentor) (100 heures maximum)
- Statisticien
- Stagiaires ou étudiants
- Assistant de recherche
- Produits consommables (p. ex. : matériel)
- Produits non consommables (p. ex. : achat d'appareil pour la recherche)
- Coûts liés à l'application des connaissances (p. ex. : publication de manuscrit)

Dépenses exclues :

- Salaire pour les chercheurs
- Certaines heures associées au rayonnement de la recherche (p. ex. : présentation dans un congrès international)

Un modèle du budget est disponible pour les candidats. Le budget doit inclure les heures de supervision du mentor de la Faculté collaboratrice.

DOCUMENTS À SOUMETTRE POUR LA MISE EN CANDIDATURE

- Proposition du projet de recherche. Celle-ci doit inclure notamment un résumé, les objectifs et hypothèses spécifiques (avec objectifs mesurables), la justification, l'importance et l'innovation du projet, l'approche ou les méthodes de recherche ainsi que la portée. Des instructions sont fournies aux candidats dans le document « Liste de vérification ».
- Budget du projet de recherche
- Échéancier du déroulement du projet de recherche (sur 24 mois).
- Déclaration de conflit d'intérêts de tous les chercheurs.
- Remplir et signer le formulaire d'engagement du ou des chercheurs principaux.
- Curriculum vitae du ou des chercheurs principaux.
- Une lettre d'appui du chef de département de pharmacie, précisant le nombre d'heures qui pourra être alloué au chercheur principal pour réaliser le projet de recherche.

Note : Une liste de vérification est disponible pour soutenir la remise des documents.

PROCESSUS D'ENCADREMENT

- Préparation de la soumission du projet : le pharmacien novice peut consulter un mentor de la Faculté de pharmacie collaboratrice, en fonction du sujet retenu et de l'expertise de ce dernier. Ce mentor pourra soutenir la soumission et aider à définir la justesse de la question de recherche et la pertinence scientifique. Le pharmacien novice doit indiquer dans la mise en candidature, s'il a été soutenu par un mentor pour la soumission de son projet et si ce dernier désire poursuivre son aide dans la réalisation. Le mentor doit être un chercheur associé à la Faculté de pharmacie collaboratrice.

Si le projet est accepté, ce mentor pourrait être nommé pour encadrer la réalisation du projet, s'il le souhaite. Il pourra alors soumettre ses heures de préparation pour remboursement. Ces dernières seront alors soustraites des 100 heures autorisées. Si

toutefois le projet n'est pas retenu, le mentor ayant accepté d'offrir son aide sera considéré comme l'avoir fait à titre gracieux.

- Formation du tandem chercheur-mentor avec le soutien de la Faculté collaboratrice, une fois le projet soumis accepté. Le mentor devra faire parvenir sa déclaration de conflits d'intérêts au comité de vigie.
- Soumission du projet de recherche au comité d'éthique dans un délai approximatif de 6 mois suivant l'octroi de la bourse.
- Transmission du protocole de recherche au comité de vigie après approbation par le comité d'éthique de la recherche (CER) de l'établissement.
- Rapport d'étapes personnalisé établi en collaboration avec le mentor de la Faculté.
- Transmission d'un courriel sur l'avancement du projet au comité de vigie de l'A.P.E.S. sur une base régulière et lors de l'achèvement des grandes étapes du projet en fonction de l'échéancier fourni.
- Rapport après 12 et 18 mois au comité de vigie de l'A.P.E.S. Ce rapport doit inclure l'avancement des travaux ainsi que toutes modifications au protocole.
- Rapport final transmis au comité de vigie de l'A.P.E.S. dans les 60 jours de la fin de l'étude (excluant la publication).
- Soumission des résultats de l'étude à une revue scientifique dans les six mois suivant la fin du projet. Le chercheur principal devra informer l'A.P.E.S. lorsque des articles contenant les résultats de l'étude seront publiés.

RESPONSABILITÉS DU MENTOR

Le mentor agit à titre de conseiller scientifique. Il soutient le pharmacien chercheur dans la réalisation du projet. La bourse inclut un maximum de 100 heures de supervision réalisées par le mentor sous diverses formes (rencontres, suivi, conseils), au-delà desquelles le mentor n'est plus rémunéré.

Le mentor doit :

- S'engager à discuter avec le pharmacien chercheur sur une base régulière. Un minimum de 5 rencontres officielles est prévu pendant la réalisation du projet.
- Assister le pharmacien chercheur dans la réalisation du projet de recherche.
- Soutenir la rédaction de l'ébauche finale du protocole de recherche. Cette ébauche documente la conceptualisation du problème de recherche, le choix d'une stratégie de recherche ainsi que la méthode.

- Superviser la revue de la documentation scientifique et la rédaction du protocole de recherche.
- Approuver la version finale du protocole de recherche avant son dépôt au comité d'éthique.
- Soutenir le pharmacien chercheur lors de la collecte et de la saisie des données, de l'analyse des données, de l'interprétation des résultats ainsi que lors de la rédaction du manuscrit.
- Diriger le pharmacien chercheur vers un agent de recherche ou un statisticien en fonction du devis de l'étude.
- Soutenir le pharmacien chercheur dans la rédaction de l'article et dans le choix de la revue ciblée pour publication.
- Le mentor est inclus aux auteurs de la publication finale.

EXIGENCES

Le délai pour la réalisation de la recherche est de 24 mois à partir de l'acceptation du projet par le comité de vigie et de l'officialisation du tandem pharmacien-chercheur de la Faculté [excluant la publication des résultats]. Une prolongation de 6 mois est possible (total : 30 mois) après justification et demande au comité de vigie.

Le chercheur principal s'engage à :

- Fournir tous les efforts raisonnables pour terminer l'étude. Il assume la responsabilité de respecter les exigences associées.
- Publier un article dans une revue avec révision par les pairs.
- Présenter les résultats obtenus au Grand Forum de l'A.P.E.S. par séance d'affichage ou présentation orale.
- Présenter son expérience ainsi que les leçons apprises dans la réalisation du projet de recherche afin d'assurer la continuité des apprentissages et de stimuler l'intérêt de ses collègues pharmaciens [moment à déterminer, idéalement au Grand Forum] (p. ex. : leçons apprises, obstacles et facilitateurs).
- Inclure dans toutes les présentations, publications et communications concernant cette étude la mention suivante : « Cette étude a été soutenue par une bourse de l'A.P.E.S. »

ANNEXE 1

GRILLE DE CRITÈRES POUR SOUTENIR LA DISCUSSION DU COMITÉ

Critères

- Nécessité de conduire la recherche et littérature associée bien décrites.
- Objectifs de l'étude et issues visées clairs et précis.
- Pertinence du projet à la pratique en établissement de santé.
- Qualité de la méthodologie envisagée dont :
 - Conception expérimentale
 - Population à l'étude, sélection de l'échantillon et justification de la taille de l'échantillon
 - Méthodes et procédures de collecte de données
 - Procédures d'analyse des données
- Faisabilité (p. ex. : échéancier, population, collecte de données, contexte, recrutement, budget)

Portée attendue des résultats sur la pratique en pharmacie

- Apporte un avantage très important [p. ex. : impact potentiel sur la morbidité et la mortalité des patients, un programme innovant qui fait progresser les soins directs aux patients], important [p. ex. : des examens rétrospectifs bien conçus, des études de compatibilité, des sondages] ou un impact limité pour les soins aux patients ou la pratique de la pharmacie
- Potentiel de rayonnement de la recherche (publications, conférences)

Est-ce que ce projet a le potentiel de briser l'isolement en recherche dans l'installation où il est conduit ?

- Installations non universitaires des CISSS
- Installations universitaires des CISSS et installations non universitaires des CIUSSS
- CHU et installations universitaires des CIUSSS
- Appréciation générale de la candidature (p. ex. : CV, présentation des documents)

Note : Tout projet présentant une problématique éthique majeure sera refusé. Le comité de sélection justifiera le refus.